

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(2\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Curé, 31 janvier 1849](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Curé, 31 janvier 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Curé](#) est destinataire de cette lettre

[Degon](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 2 p. (292, 293)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Curé, 31 janvier 1849, Équipe du projet FamiliLettres (FamiliListère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26877>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (FamiliListère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [31 janvier 1849](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Curé](#)

Lieu de destination Fargniers (Aisne)

Description

Résumé Godin informe Curé que son huissier a obtenu la semaine dernière deux jugements contre son débiteur pour des créances dont sa femme est solidaire, et conseille de ne pas le poursuivre car il n'est pas solvable. Sur l'affaire de contrefaçon Degon : Godin indique à Curé qu'il a obtenu la condamnation du contrefacteur, mais que le procès n'est pas terminé car il a interjeté appel du jugement qu'il considère comme une « espèce d'arrangement que le tribunal a combiné » ; il déplore qu'il soit difficile de poursuivre les contrefacteurs et regrette que la propriété industrielle « n'est pas encore de notre temps ».

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Curé \[madame\]](#)
- [Degon \[monsieur\]](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Curé

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Fouriérisme

Biographie Sympathisant fouriériste résidant à Fargniers (Aisne) au milieu du XIX^e siècle.

Nom Degon

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Inconnue

Biographie Réside à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Joséphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse du père de Jean-Baptiste André Godin.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022
Dernière modification le 26/04/2023

Paris 292

26 janvier

Monsieur Bédillon

Je crois avoir entendu dire par mes amis les Châteauneux de Paris que vous êtes fabricant de quils à côteselles j'ai fais fabriquer a genre ouvrage en fer rond pour les joints de cuisine de ma fabrication je crois que les vôtres pourraient les remplacer je viens donc vous demander de m'en dire si vous pourriez m'en faire 3 a la unite de 30 unites sur 18 environ et quel en serait le prix je vous enverrai les dimensions exactes si votre réponse me le permet

agréz m m s s

Paris mon cher Monsieur Sabran

26 janvier

Je prends votre obligeance a contribution en vous priant de faire passer cette lettre a l'adresse au destinataire qui est un Châteauneux de Paris dont je ne connais pas la demeure je pense qu'il vous sera facile de le trouver et de la lettre a la boîte, je vous remercie a l'avance de ce service ainsi que des paquets dont vous vous chargez pour moi

nos affectueux compliments et ^{de} ~~de~~ ^{de} ~~de~~
votre bon souvenir

Perpignan

31

Monsieur et Ami curé

Je viens de voir mon huissier qui connaît parfaitement la position de votre débiture il me conseille de ne faire aucune poursuite parce que les frais retiraient a votre charge il a dya obtenu la semaine dernière deux jugements sur lui pour des créances dans lesquelles sa femme est solidaire opposé lui il ne rien, faites donc ce mieux possible sur ses appointements.

J'ai effectivement obtenu la condamnation de mon contrefacteur mais le procès n'est pas fini

je s'interdit appel du jugement qui est une
espere d'arrangement que le tribunal a ordonne
il est difficile de poursuivre la contrefaçon la
propriete industrielle n'est pas unue de notre temps
nos affectueux compliments a M^{me} avec
votre desou

Lafre Monsieur Laplace - Brognnet

janvier 31 nous avons bien recu par votre lettre du 14
la somme de 1450 francs ^{en 2^e effets} dont votre a été
credit sauf

ag M n s.

Monsieur Luy

février 2 j'avais lundi fait trois des fontes que l'on doit
avoir mais bateau mané mais pourtant on l'un
on l'autre de nos bateliers n'ont encore arrivés
a Bourges ^{a mon depart} votre facture 24 centimes qui y était
ora moi est remontée vers vingt espérant les
ramonter pour les mettre immédiatement en
chargement je ne sais si les a trouvés près
de la. faites vos efforts pour être tout
tôt le temps est favorable je n'en ferais
pas prendre par votre si vous prévoyez qu'il y aura
ne soit pas longtemps en route dans le cas
contraire il y a un an de voiture qui se conduira
des farines a moulage je pourrais en profiter
me vous dirait il pas agréable que je vous
remette une valeur sur Paris pour vous servir
des droits

ag

compagne Monsieur Maye

2 je n'ai pas encore reçu les morceaux que vous m'avez
avoir remis au voiturier mais je vais vous espérer
la plus cacher afin que vous puissiez vous
servir de votre machine vous n'avez pas de
payer le transport ^{dont le prix doit me revenir} agréer